

L'an deux mille neuf, le vingt trois janvier à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du seize janvier, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés: 10
Pouvoirs : 4
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 14

Présents (es)

André AUBERIC

Jean BESSON

Marc BONNARD

Jean-Pierre BUIX

Pierre COMBES

Bruno LAGIER

Christine NIVOU

Hervé RASCLARD

Jean-François SIAUD

Michel TACHE

Pouvoirs :

Gérard AZIBI à Jean-Pierre BUIX

Michèle EYBALIN à Jean-François SIAUD

Dominique GUYETTE à André AUBERIC

Nicolas ROSIN à Hervé RASCLARD

Excusés (es)

Marcel BAGARD.

Objet : Indemnité de conseil au Comptable du Trésor.

Le Président explique au Bureau que la Trésorerie de Nyons a été choisie pour la gestion et la comptabilité du Syndicat Mixte et Monsieur VIAL Maurice désigné comme Comptable Public.

Il propose de lui attribuer à compter du 23 mai 2008, annuellement, une indemnité de conseil et de budget dont le montant ne pourra excéder 500€.

Le Bureau, après en avoir délibéré accepte cette proposition et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette nomination et au versement des indemnités.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD